

# ACTIVE INVESTISSEMENT<sup>®</sup>

## DE LA COMPAGNIE AFI ESCA



Active Investissement, de la compagnie AFI ESCA, s'adresse aux personnes qui souhaitent constituer une épargne dans le cadre juridique et fiscal avantageux de l'assurance vie, valoriser un capital sur le long terme (objectifs : retraite, transmission, succession, protection de la famille, étude des enfants, etc.), profiter des opportunités des marchés financiers, diversifier ses investissements et rechercher des rendements performants au travers d'une « sélection premium » d'allocation d'actifs selon le profil d'investissement du client.

## CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE MULTISUPPORTS

### UN CADRE FISCAL AVANTAGEUX

- Une transmission en franchise d'impôt jusqu'à 152 500 €<sup>(1)</sup> par bénéficiaire.

### LA CO-SOUSCRIPTION<sup>(1)</sup> En cas de décès d'un des conjoints :

- Garantir à l'époux survivant qu'il se verra attribuer l'ensemble des capitaux,
- Éviter que la moitié de la valeur des contrats du conjoint survivant entre dans la succession de l'époux défunt,
- Maintenir l'antériorité fiscale.

### UNE TRANSMISSION DU CAPITAL À LA PERSONNE DE VOTRE CHOIX

Organiser  
et optimiser  
la transmission de  
votre patrimoine

## Investir sur les meilleurs supports financiers

Le rendement des fonds euros ne cesse de diminuer. Pour dynamiser votre épargne, il est donc désormais indispensable de s'orienter davantage vers les marchés financiers en investissant sur des fonds performants tout en maîtrisant les risques.

### UNE SÉLECTION PREMIUM DE FONDS

Vous investissez sur les fonds les mieux classés du marché par les agences de notations et gérés par des sociétés de gestion renommées telles qu'Edmond de Rothschild, Carmignac, Amundi, Lazard Frères, H2O, DNCA, Rouvier, M&G, Pictet, Oddo, Sycomore, Gaspal, Dôm Finance...

### UNE SÉLECTION DES GÉRANTS

En parallèle des critères de risques et de performances, AFI ESCA a sélectionné sa gamme de fonds de manière inédite et innovante en choisissant chaque unité de compte en fonction du profil, des qualités et des compétences de son gérant. L'homme est ainsi replacé au cœur des processus de décisions financières.

### UNE SÉLECTION DE FONDS FLEXIBLES

Les fonds flexibles modifient leur gestion en fonction de l'évolution de la conjoncture. Leurs allocations d'actifs sont variables ce qui leur permet de basculer rapidement d'une classe d'actifs sécuritaires à une classe d'actifs dynamiques et inversement, afin de rechercher les meilleures opportunités du moment et anticiper les risques sur les marchés financiers.

*Quels que soient les supports choisis ceux-ci sont soumis aux aléas des marchés financiers que nous ne maîtrisons pas. L'Assureur ne s'engage en effet que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.*

### OPTION PRÉVOYANCE

- Protéger financièrement vos proches avec le versement d'un capital supplémentaire en cas de décès,
- Les mettre à l'abri des éventuelles fluctuations des marchés financiers.

### ÉPARGNE HANDICAP<sup>(2)</sup>

- Profiter de revenus complémentaires qui ne viennent pas en concurrence des aides relatives au handicap (Allocations aux Adultes Handicapés)<sup>(3)</sup>,
- Bénéficier d'une réduction annuelle d'impôt<sup>(3)</sup>.

### OPTION AU TERME DU CONTRAT

- Choisir entre le versement d'un capital ou d'une rente.

Personnalisez  
vos  
options

(1) Sous certaines conditions Chaque situation nécessite une étude personnalisée Demandez conseil à votre interlocuteur commercial - (2) S'adresse aux personnes atteintes d'une infirmité les empêchant d'exercer une activité professionnelle dans des conditions normales de rentabilité. Le contrat épargne handicap est accessible sous certaines conditions. - (3) Sous certaines conditions liées au contrat épargne handicap

FICHE TECHNIQUE

# ACTIVE INVESTISSEMENT<sup>®</sup>

## DE LA COMPAGNIE AFI ESCA

### FRAIS

#### Frais sur versements :

5% inclus dans chaque versement

#### Frais de gestion annuels :

1,20% par an de l'épargne acquise (sur le fonds euros), et 1,20% du nombre de parts (unités de compte)

### CARACTÉRISTIQUES

**Durée :** minimum 8 ans

**Montant minimum pour le versement libre :** 500 €

#### Versements programmés :

Minimum 50 € par mois,  
150€ par trimestre,  
300€ par semestre,  
600€ par an.

**Arbitrages :** gratuits. Possibles à tout moment.

→ Nous attirons votre attention sur le fait que :

Les investissements effectués sur les supports en unités de compte proposés au titre de ce contrat sont susceptibles de générer des pertes en capital, le risque de perte étant plus ou moins important selon le fonds choisi.

Ces supports ne sont pas garantis dans la mesure où ils sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendantes de l'évolution des marchés financiers.

# Predictis.

Patrimoine · Retraite · Prévoyance

PREDICTIS · Société par actions simplifiée de courtage en assurances au capital de 500.000 € - Siège social : 14 rue de la Ferme 92100 Boulogne Billancourt - Tél. 01.46.10.22.50 - 411 415 565 RCS Nanterre - Code APE 6622Z- Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 001 325 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances - Sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout 75009 Paris ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)). PREDICTIS exerce son activité, en fonction de la nature du risque, en application des dispositions de l'article L.520-1 II b du Code des Assurances (la liste des compagnies partenaires est disponible sur simple demande). Les opérations d'assurances sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts. Fiche élaborée par PREDICTIS, en application de l'article L.520-1 C.ass. Vous bénéficiez d'un droit de rétractation, d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de vos droits, question ou réclamation au sujet de vos données, adressez un mail à : [dpo@predictis.com](mailto:dpo@predictis.com) ou par courrier au Service traitement des données, 14, rue de la Ferme à Boulogne (92100). Délai de traitement : un mois. Pour toute réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), vous pouvez écrire à : CNIL 3, place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris cedex 07. Réclamation : [reclamations@predictis.com](mailto:reclamations@predictis.com) ou Service Juridique : 14, rue de la Ferme - 92100 - Boulogne Billancourt - Accusé Réception sous 10 jours ouvrés et réponse sous 2 mois (en jours ouvrés). La Médiation de l'Assurance, Pôle CSCA TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ([le.mediateur@mediation-assurance.org](mailto:le.mediateur@mediation-assurance.org) - [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)).

